



500 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1W7
Tél. (514) 252.3209 / Fax/Télé. (514) 252.3211

Programme de para-karaté de Karaté Canada

Informations sur les compétitions pour les PTSO, les clubs, les entraîneurs, les parents et les athlètes

Karaté Canada soutient et gère des divisions pour les athlètes ayant un handicap dans les classes sportives organisées par la WKF et dans les classes sportives de développement reconnues par la WKF. Pour les compétitions provinciales, régionales et sur invitation, les organisateurs sont encouragés à être inclusifs et à utiliser ce document comme guide lorsqu'ils incluent des divisions pour les athlètes ayant un handicap dans les événements. Les PTSO et les clubs sont encouragés à se familiariser avec les possibilités offertes aux athlètes de karaté ayant un handicap afin de les guider vers les possibilités qui s'offrent à eux.

[Fédération mondiale de karaté \(wkf.net\)](http://wkf.net)

2.1 DISCIPLINES ET CATÉGORIES GÉNÉRALES

2.1.1 Dans les compétitions de para-karaté, seul le kata individuel est exécuté.

Il existe trois catégories générales pour le kata individuel en para-karaté :

- a. Athlètes malvoyants (K10)
- b. Athlètes présentant une déficience intellectuelle - Athlètes dont le QI est inférieur à 75 (K21) - Athlètes atteints du syndrome de Down (K22)
- c. Athlètes handicapés - Utilisateurs de fauteuils roulants (K30)

2.1.2 Ces catégories sont divisées en classes sportives, selon la classification fonctionnelle du handicap de l'athlète (comme décrit dans les règles de classification de la WKF Para Karate), et un score de compensation sous forme de points supplémentaires est attribué en fonction du degré de handicap.

2.1.3 Les athlètes souffrant de plusieurs types de déficiences ne pourront concourir que dans une seule catégorie sportive pendant les championnats. Les athlètes seront classés strictement selon les critères de déficience de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

2.1.4 La classification en Para Karaté consiste en l'attribution d'une classe sportive, d'un statut de classification et d'un système de compensation de score au moyen de points supplémentaires, qui sont attribués à un athlète dans les classes sportives K10 et K30 en fonction de l'influence de sa déficience particulière lors de l'exécution du kata. Cette limitation de la performance sera évaluée par les experts classificateurs de la WKF pendant la session de classification. Dans les catégories sportives K10 et K30, le jury de classification attribuera à l'athlète une note de compensation qui sera ensuite ajoutée à la note des juges, comme expliqué plus en détail dans la section sur la notation. (Pour plus d'informations sur la classification, veuillez vous référer aux règles de classification de la WKF Para Karate).



500 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1W7
Tél. (514) 252.3209 / Fax/Télé. (514) 252.3211

2.2 PARA KARATE COURS DE SPORT

2.2.1 Les classes sportives sont des sous-catégories de compétition divisées en fonction du type de handicap, afin que le sportif puisse concourir dans une classe qui lui permette d'être représenté équitablement en fonction de son handicap, tout en lui permettant d'exprimer son potentiel athlétique et technique maximal. Les classes sportives de la WKF sont les suivantes, divisées par âge et par sexe (masculin et féminin) :

2.3 CLASSES SPORTIVES RECOMMANDÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PARA-KARATÉ AU NIVEAU DES COMPÉTITIONS NATIONALES

2.3.1 Trois classes sportives supplémentaires en compétition individuelle de kata de para-karaté sont recommandées pour le développement du para-karaté :

a) Athlètes malvoyants - Athlètes ayant une déficience visuelle légère (K11) - Athlètes ayant une déficience visuelle grave - cécité (K12)

b) Athlètes déficients intellectuels - Athlètes autistes (K23)

c) 2.3.2 Juniors/cadets Les classes sportives sont recommandées pour le développement du para-karaté.

Le tableau suivant comprend des suggestions à inclure dans les exigences des tournois sur invitation, régionaux et provinciaux. Les deux dernières colonnes sont des exigences obligatoires pour les compétitions aux niveaux national et international.

Chaque classe sportive est divisée entre hommes et femmes, avec des divisions pour les cadets/juniors âgés de 14 à 17 ans et les seniors âgés de 16 ans et plus.

Information sur les groupes de déficience - [Para Karate Info Sheet.pdf \(wkf.net\)](#)

Classe Sport	Invitation/Régionale	Provinciale	Nationales	International
K10 Athlètes ayant une déficience visuelle	Introduire le bandeau, considérer qu'il n'est pas obligatoire - peut répéter le kata	Bandeau obligatoire - participer à plus d'un kata Demander à l'athlète de compléter **MDF - Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI	WKF Bandeau homologué Obligatoire Obligatoire **MDF - Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI Athlètes	WKF Bandeau homologué Obligatoire **MDF - Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI Athlètes



500 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1W7
Tél. (514) 252.3209 / Fax/Télé. (514) 252.3211

		Athlètes nouveau.docx (wkf.net)	nouveau.docx (wkf.net)	nouveau.docx (wkf.net)
K11 Athlètes souffrant d'une déficience visuelle légère	Introduire le bandeau, considérer qu'il n'est pas obligatoire - peut répéter le kata	Bandeau obligatoire - compétition de plus d'un kata	Bandeau obligatoire Obligatoire Obligatoire **MDF - Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI Athletes new.docx (wkf.net)	n/a division non disponible
K12 Athlètes souffrant d'une déficience visuelle grave - cécité	Introduire le bandeau, considérer qu'il n'est pas obligatoire - peut répéter le kata	Bandeau obligatoire - compétition de plus d'un kata	Bandeau obligatoire Obligatoire Obligatoire **MDF - Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI Athlètes nouveau.docx (wkf.net)	n/a division non disponible
K21 Athlètes présentent une déficience intellectuelle - QI<75	La documentation du diagnostic est facultative Un seul kata est nécessaire	*Virtus Application - mdf_intellectually_impaired_athletes.pdf (wkf.net) (si l'athlète n'a pas l'intention d'aller à l'entraînement après le niveau PTSO (sans que cela ne soit obligatoire)	Obligatoire *Virtus Application - mdf_intellectually_impaired_athletes.pdf (wkf.net)	Obligatoire *Virtus Application - mdf_intellectually_impaired_athletes.pdf (wkf.net)



500 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1W7
Tél. (514) 252.3209 / Fax/Télé. (514) 252.3211

<p>K22 Athlètes présentant une déficience intellectuelle - Syndrome de Down</p>	<p>La documentation du diagnostic est facultative Un seul kata est nécessaire</p>	<p>*Virtus Application - mdf_intellectual_ly_impaired_athletes.pdf (wkf.net) (si l'athlète n'a pas l'intention d'aller à l'entraînement) la concurrence après le niveau PTSO (sans que cela ne soit obligatoire)</p>	<p>Obligatoire *Virtus Application - mdf_intellectual_ly_impaired_athletes.pdf (wkf.net)</p>	<p>Obligatoire *Virtus Application - mdf_intellectual_ly_impaired_athletes.pdf (wkf.net)</p>
<p>K23 Athlètes avec déficience intellectuelle - avec autisme</p>	<p>La documentation du diagnostic est facultative Un seul kata est nécessaire</p>	<p>*Virtus Application - mdf_intellectual_ly_impaired_athletes.pdf (wkf.net) (si l'athlète n'a pas l'intention d'aller à l'entraînement) la concurrence après le niveau PTSO (sans que cela ne soit obligatoire)</p>	<p>*Virtus Application - mdf_intellectual_ly_impaired_athletes.pdf (wkf.net)</p>	<p>n/a division non disponible</p>
<p>K30</p>	<p>La documentation du diagnostic est facultative - peut répéter le kata</p>	<p>Avoir un athlète complet MDF - Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athlètes.docx (wkf.net)</p>	<p>***Évaluation sur place obligatoire **MDF - Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athlètes.docx (wkf.net)</p>	<p>Obligatoire **MDF - Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athlètes.docx (wkf.net)</p>



500 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1W7
Tél. (514) 252.3209 / Fax/Télé. (514) 252.3211

K40	La documentation du diagnostic est facultative - peut répéter le kata	Faire remplir à l'athlète le **MDF - Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athlètes.docx (wkf.net)	***Évaluation sur place obligatoire **MDF - Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athlètes.docx (wkf.net)	n/a division non disponible
-----	---	---	--	-----------------------------

*Processus de candidature à Virtus

1. Remplir le formulaire Virtus [mdf_intellectually_impaired_athletes.pdf \(wkf.net\)](#)
2. Virtus Application Guidance Notes [INTERNATIONAL SPORTS FEDERATION FOR PERSONS WITH INTELLECTUAL DISABILITY \(virtus.sport\)](#)
3. Rassembler tous les documents requis en anglais - voir la liste de contrôle à la page 4 (des notes d'orientation de Virtus).
4. N'oubliez pas de remplir le TSAL (le TSAL doit être rempli par l'entraîneur personnel/primaire de l'athlète) - en notant l'heure et la date à laquelle le [TSAL](#) a été rempli [Virtus TSAL \(google.com\)](#)
5. Soumettre le formulaire et les documents au chef technique de Karaté Canada Sport Rodney Hobson rodney.hobson@karatecanada.org

**Processus de candidature au FEDM

1. Remplir le formulaire de diagnostic médical (MDF)
 - a. K10 Déficience visuelle [Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI Athletes new.docx \(wkf.net\)](#)
 - b. K30 & K40 Fauteuil roulant et mobilité réduite (Standees) [Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athletes.docx \(wkf.net\)](#)
2. Soumettre le formulaire au responsable technique de Karaté Canada Sport Rodney Hobson rodney.hobson@karatecanada.org

***L'évaluation sur place est requise s'il y a plus de deux athlètes dans la division. Les scores de compensation seront donnés pour les K30 et K40 sur la base de l'évaluation.